



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “

BULLETIN SEMESTRIEL

COMMISSARIAT GENERAL

STATISTIQUES PROVISOIRES DU COMMERCE EXTERIEUR DES MARCHANDISES DU BURUNDI

1^{ère} SEMESTRE 2018

FÉVRIER 2019

B.P 3465

BUJUMBURA II

Tél : (+257)22 28 21 32

Webmail : info@obr.gov.bi

Web site : www.obr.bi



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
AVANT PROPOS	5
INTRODUCTION	5
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	6
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi	6
I.2. Système d'enregistrement	6
I.3. Evaluation et mesure des quantités	7
I.4. Classification des produits	7
I.5. Traitement des données et Productions des tableaux	7
I.6. Limites	7
CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE	8
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	8
II.2. Statistiques des exportations	9
II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations	9
II.2.2. Principaux produits domestiques exportés	10
II.3. Statistiques des importations	11
II.3.1. Importations par Régimes Douaniers	11
II.3.2. Principaux produits d'importation	12
II.4. Marché extérieur d'écoulement	15
II.4.1 Part des exportations du Burundi par continents	15
II.4.2. Les principaux pays d'exportation	16
II.5. Marché d'approvisionnement du pays	16
II.5.1 Part des importations du Burundi par continent	16
II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi	17
CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE	19
III.1. Les échanges par zone d'intégration économique	19
III.1.1 Echanges avec la Communauté des Pays de l'Afrique de l'Est (CAE)	19
III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe	20
III.1.3 Echanges avec Les pays membres du CEPGL	23
III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central (CEEAC) ---	23
III.2. Politique de facilitation du commerce	25
III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs	25
III.2.2. Territoire Douanier Unique (TDU)	26
II.2.3. Opérateurs Economiques Agréés (OEA)	26
ANNEXE	28



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du pays du 1 ^{er} semestre (millions de BIF)	10
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au 1 ^{er} semestre 2018 et 2017 (en millions BIF)	11
Tableau 3 : Valeurs des importations au 1 ^{er} semestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)	12
Tableau 4 : Importations des produits sensibles (en millions BIF)	13
Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifiques (en million de BIF)	14
Tableau 6 : Principaux pays fournisseurs au 1 ^{er} semestre (en million de BIF)	17
Tableau 7 : Exportation du pays vers les pays membres de l'EAC(en million de BIF)	19
Tableau 8 : Importations en provenance des pays de l'EAC (million de BIF)	20
Tableau 9 : Exportations vers les pays membres du COMESA (million de BIF)	21
Tableau 10 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)	22
Tableau 11 : Exportations vers les pays membres du CEPGL (million de BIF)	23
Tableau 12 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)	23
Tableau 13 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC(en millions de BIF)	24
Tableau 14 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC(en millions de BIF)	24
Tableau 15 : Exonérations accordés aux investisseurs 1 ^{er} semestre 2018(en million BIF)	25
Tableau 16 : Importation du Burundi dans le cadre du TDU(en million de BIF)	26
Tableau 17 : Opérateurs Economiques Agréés au Burundi	27
Tableau 18 : Transactions effectués par les Opérateurs Economiques Agréés	27

2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 1 ^{er} semestre 2017 versus 2018	9
Graphique 2 : Exportations par continent	15
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations	16
Graphique 4 : Part des continents dans les importations du pays	17



SIGLES ET ABBREVIATIONS

COMESA	: Common Market for Eastern and southern Africa
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International révision 4
EAC	: East African Community
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
BIF	: Francs Burundais
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
OBR	: Office Burundais des Recettes
BRB	: Banque de la République du Burundi
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OTB	: Office du The du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
S1_2017	: Premier semestre 2017
S1_2018	: Premier trimestre 201



AVANT PROPOS



Depuis l'année 2016, l'Office Burundais des Recettes publie périodiquement un document qui synthétise et analyse toutes les opérations d'échanges commerciaux de biens avec le reste du monde, dénommé « Bulletin des Statistiques du Commerce Extérieur des Marchandises du Burundi ».

Cette publication, qui était élaborée par le Service Commerce et E-Business de la Direction des Services Douaniers et E-business, est dorénavant produite par le Service Statistique à la Direction de la Planification Stratégique et Etudes. En outre, elle traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (opérateurs économiques, étudiants, chercheurs,...) les données conjoncturelles sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations dont il est membre, le niveau d'exécution de certains articles contenus dans la loi budgétaire, etc..

C'est avec honneur que l'OBR décide de mettre à la disposition du public, le document sur les informations du commerce extérieur du Burundi pour le 1^{er} semestre 2018. L'OBR estime que le contenu de ce document est d'une grande importance pour les différents utilisateurs et souhaite la bienvenue les différentes interventions et critiques visant à son enrichissement et amélioration futurs.

Pour tout commentaire ou information complémentaire, adressez-vous au Commissariat Général, Direction de la Planification Stratégique et Etudes, Service Statistique.

Le Commissaire Général de l'OBR

Hon. Audace Niyonzima

INTRODUCTION

Le présent document expose les données statistiques commentées du commerce extérieur des marchandises du Burundi couvrant la période du 1^{er} semestre de 2018.

Elaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une base complémentaire qui retrace le flux des marchandises passant par les postes douaniers non informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire et les réexportations du kérosène ; ce document fait ressortir le volume des transactions du pays avec le reste du monde, l'évolution de la balance commerciale, les principaux produits exportés et importés, l'orientation géographique et économique des marchandises importées/exportées et en fin la politique de facilitation du commerce.

L'ossature de ce travail s'articule en trois chapitres, à savoir :

- le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- les échanges commerciaux avec le reste du monde et ;
- l'intégration régionale et politique de facilitation du commerce.



CHAPITRE I CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production des statistiques sur le commerce extérieur des marchandises par l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009 portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du système statistique au Burundi et ses textes d'application.

Les données fournies dans le cadre de ce travail prennent source principalement dans le

document «Statistique du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010» développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU.

D'autres ouvrages aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres, la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC version 2012, la Loi budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de services.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « *importation* » ou la sortie « *exportation* » augmentent ou diminuent le stock des ressources

matérielles du pays considéré. Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite du flux des biens sur le territoire statistique national.

I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques du commerce international, ce document recommande l'utilisation du système du

commerce général. Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur dans le pays, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivant :

► A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation des produits qui vont faire objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100) à l'exclusion du matériel de transport ou d'emballage tel que les caisses et les bouteilles (code SH : 39231000

et 70109000) et les récipients pour gaz (code SH : 73110000) ;

- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.



► A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300) ;
- ✓ Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et les entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- ✓ Les admissions temporaires ou en zones franches (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- ✓ Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030) .

I.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les quantités sont exprimées en tonnes (T) alors que les valeurs sont exprimées en millions de

Francs Burundais. Pour des analyses plus poussées sur certains biens, d'autres unités de mesure complémentaires sont employées telles que le litre, mètre, mètre-carré, pièce, etc.

I.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce document présente les statis-

tiques du commerce extérieur selon la Nomenclature de Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4) et la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) version 2012 selon le cas.

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se fonde sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature Harmonisée (SH), pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document sur la CTCI.

I.5. Traitement des données et Productions des tableaux

Le traitement des se fait en utilisant Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car le transfert de

propriété se constate une fois que le thé est vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies par l'OTB à l'ISTEEBU/BRB.

I.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas l'estimation des transactions commerciales trans-

frontalières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.



CHAPITRE II

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exporta-

tions, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et en fin des marchés d'approvisionnement.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi entrevoit les flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance

commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1 Les flux des marchandises

➤ **Les exportations au Burundi ont progressé au cours du 1^{er} semestre de 2018 base 2017, en termes de quantité faisant ainsi une taux d'augmentation de 22,9%.**

Au 1^{er} semestre 2018, les exportations ont augmenté par rapport à la même période de 2017, passant de 91.668,2 millions BIF à 168.302,3 millions BIF.

➤ **Les importations ont également connu une augmentation au 1^{er} semestre 2018 base 2017 avec un taux de croissance de 13,6%**

Les importations ont passé de 600.213,7 millions BIF en 2017 à 681.944,8 millions BIF en 2018.

II.1.2. La balance commerciale et le taux de couverture

Le solde de la balance commerciale est la différence entre les valeurs des exportations et des importations de biens et services. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus des biens et services qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial au balance déficitaire.

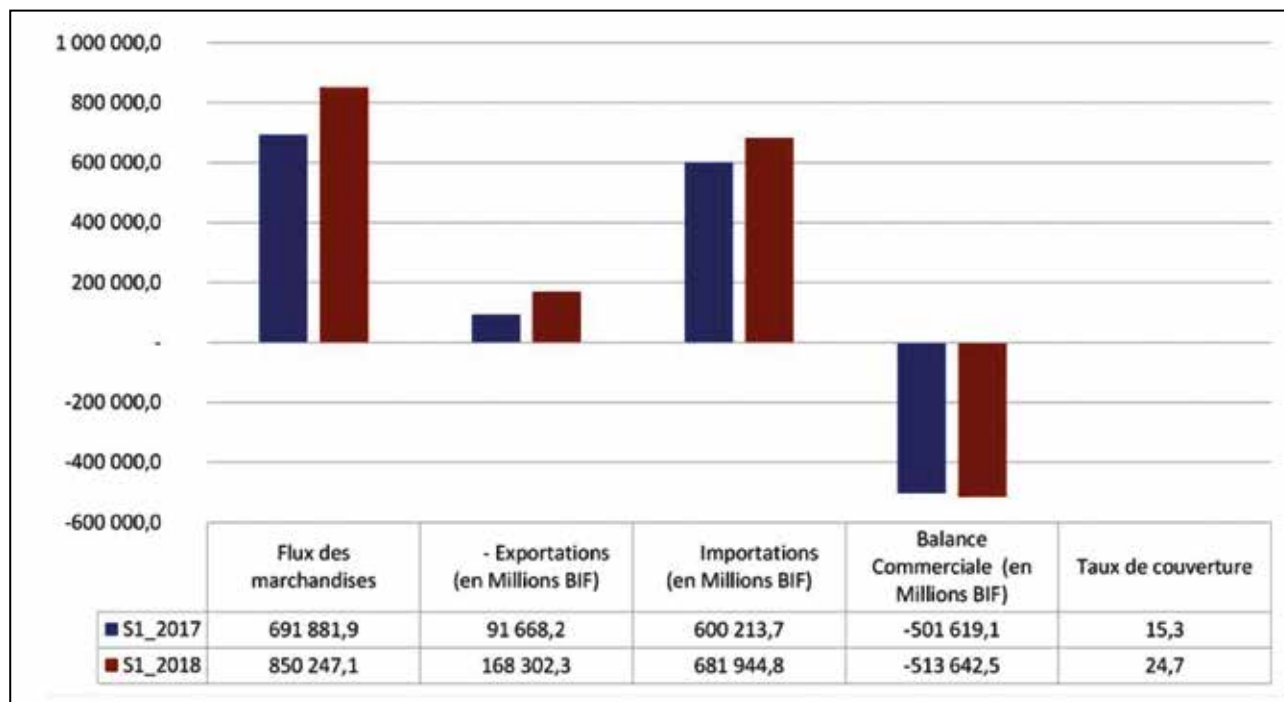
• Les importations ayant beaucoup augmenté par rapport aux exportations, les termes de la balance commerciale se sont ainsi détériorés et rendu celle-ci déficitaire. En effet, les échanges

commerciaux au 1^{er} semestre 2018 ont connu un déficit de 531.642,5 millions BIF. Par rapport à la même période de 2017, le déficit s'est accru de 2,4%.

• Le taux de couverture de importations par les exportations s'est pourtant amélioré au premier semestre 2018. Il était de 15,3% en 2017 mais a évolué à 24,7% en 2018. C'est-à-dire que les exportations ont couvert 15,3% des importations au cours du 1^{er} semestre 2017 tandis qu'au cours du même semestre 2018 les exportations ont couvert 24% des importations.



Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 1^{er} semestre 2017 versus 2018



Source : calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant celles dites « domestiques » et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les principaux produits d'exportation en se basant

sur la nomenclature SH à 4 position. Ici le critère retenu est de prendre en compte tous les produits qui atteignent au moins 1% de la valeur totale des exportations.

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales se composent :

- ✓ Des exportations domestiques c-à-d des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays, y compris les produits compensateurs après le perfectionnement actif qui a changé leur origine étrangère en origine nationale ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations.

Le montant global des exportations au 1^{er} semestre 2018 se répartit en exportations domestiques pour une valeur de 159.212,0 millions de BIF et 9.090 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2017, les exportations domestiques et les réexportations ont augmenté respectivement passant de 95.158,1 millions BIF à 159.212,0 million BIF et 3.436,5 millions BIF à 9.090,2 millions BIF comme le montre le tableau suivant.



Tableau 1 : Exportations du pays du 1^{er} semestre (millions de BIF)

Type de flux		Code de flux	Nom du flux	S1_ 2018	S1_ 2017
EXPORTATIONS DOMESTIQUES	EX1 (Exportation définitive)	1000	Exportation définitive de produit national	156 705,6	87 819,3
	EX2 (Exportation temporaire)		Exportation temporaire de produit national	182,5	7 062,8
	EX9 (Exportation définitive)	9000	Exportation définitive ne dépassant pas 2000 USD	2 323,9	276,0
MONTANT GLOBAL DES EXPORTATIONS DOMESTIQUES				159 212,0	95 158,1
REEXPORTATION	EX1 (Exportation définitive)	1100	Exportation définitive de produit nationalisé	2 912,6	1 570,8
	EX2 (Exportation temporaire)	2100	Exportation temporaire de produit nationalisé	131,3	298,5
	EX3 (Réexportation)	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	363,4	857,7
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	163,1	170,3
		3070	Réexportation en suite d'entrepôt privé	1 752,5	122,2
		3071	Réexportation en suite d'entrepôt public	0,0	182,8
		3073	Réexportation en suite d'entrepôt spécial	0,0	227,1
		3078	Réexportation en suite d'entrepôt sous TDU	3 767,4	7,1
MONTANT GLOBAL DES REEXPORTATIONS				9 090,2	3 436,5

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.2.2. Principaux produits domestiques exportés.

Ce paragraphe traite les principaux produits domestiques que le pays a exportés au cours du 1^{er} semestre 2018.

- ✓ **Plus de 50% de la valeur des exportations sont constitués par la vente des produits miniers.**

Les exportations du Burundi au 1^{er} semestre sont principalement constituées par les produits miniers 51,6% (l'or (41,0%), les métaux dits de 3Ts (8,2%), les métaux rares (1,4%) et les minerais de tungstène (1,0%). Les produits agricoles viennent en deuxième position (40,9%) dont le café (16,9%), le thé (16,0%), la farine de blé (5,1%), tabac (2,9%).

- ✓ **Augmentation de la valeur des principaux produits d'exportations entre les 2 périodes**

Comparativement au 1^{er} semestre 2017, les exportations des principaux produits ont globalement augmentées de 77,3%. Seules les exportations de la bière de malt et les caisses et articles similaires ont connu une diminution entre les deux périodes comme le montre le tableau suivant. Il est important de signaler l'apparition d'un nouveau produit : « terres rares » dans la liste des principaux produits.



Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au 1^{er} semestre 2018 et 2017 (en millions BIF)

HS4	NOM DU PRODUIT	S1_2018		S1_2017		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
7108	Or non monétaire	65 203,3	41,0	27 473,3	28,9	137,3
0902	Thé	26 942,3	16,9	26 020,1	27,3	3,5
0901	Café	25 538,2	16,0	6 252,8	6,6	308,4
2615	Minerais de niobium, tantale, vanadium (métaux dits de 3Ts)	13 003,4	8,2	4 635,9	4,9	180,5
1101	Farine de blé	8 167,6	5,1	6 956,7	7,3	17,4
2402	Tabac	4 611,0	2,9	3 984,4	4,2	15,7
2203	Bière de malt	4 142,8	2,6	6 880,8	7,2	-39,8
3923	Caisses et articles similaires	2 373,0	1,5	3 390,9	3,6	-30,0
2805	Métaux rares (terres rares)	2 305,9	1,4		0,0	
2611	Minerais tungstène	1 669,4	1,0	1 239,6	1,3	34,7
	Valeur totale des principaux produits exportés	153 956,9	96,6	86 834,5	91,3	77,3
	RESTE DES EXPORTS	5 255,2	3,3	8 323,7	8,7	-36,9

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.3. Statistiques des importations

II.3.1. Importations par Régimes Douaniers

Les importations au 1^{er} semestre 2018 se chiffrent à 681.944,8 millions BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Burundi, ce

montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.



Tableau 3 : Valeurs des importations au 1^{er} semestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

Type de flux		Régime douanier	Nom du Régime	S1_ 2018	S1_ 2017
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN	IM4 : Mise en consommation définitive des biens dont la valeur est supérieure à 2000 USD	4000	Mise en consommation directe	339 231,2	487 470,0
	IM9 : Mise en consommation définitive des biens dont la valeur est inférieure ou égale à 2000 USD	9000	Mise en consommation directe : régime simplifié	11 451,2	8 378,1
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN				350 682,4	495 848,1
REGIMES ECONOMIQUES	IM5 : Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	2 416,1	2293,6
		5300	Entrée en zone franche	358,7	267,3
	IM7 : Régimes de mise en entrepôts	7000	Entrée en entrepôt privé	155,6	7610,1
		7100	Entrée en entrepôt public	1 239,5	8557,3
		7200	Entrée en entrepôt privé particulier (Duty Free)	32,1	645,3
		7300	Entrée en entrepôt spécial (Carburant)	6 565,0	82 245,1
		7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	320 494,4	2 744,1
		6020	Réimportation en suite d'exportation temporaire	0,5	2,5
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME ECONOMIQUES				331 262,3	104 365,6
TOTAL DES IMPORTATIONS				681 944,7	600 213,7

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.3.2. Principaux produits d'importation

II.3.2.1 Les importations en général

Au titre de ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'EAC à 4 positions, représentent au moins 1% de la valeur globale des importations.

✓ Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi

Selon le principe énoncé ci-haut, sur 111 positions tarifaires, 21 produits constituent plus de 61% de la valeur globale des importations au cours du 1^{er} semestre 2018.

Les produits pétroliers se taillent la part de lion de telle sorte que 20,1 % des achats à l'extérieur du pays l'ont été pour cette denrée, suivi des appareils et postes téléphoniques (4,7%), des médicaments

(4,5%), du sucre de cannes ou de betteraves (3,7%), des véhicules de tourisme et autres véhicules automobiles (3,5%), etc.

Comparativement à la même période de 2017, il ressort que :

- La structure des principaux produits d'importations n'a pas changé.
- En terme de classement, les appareils et postes téléphoniques qui, en 2017, occupaient la 20^{ème} place, se retrouve, en 2018, en 2^{ème} position avec une contribution de 4,7% et un taux de variation positive de 408,9%. Il convient de signaler que cette croissance brusque des importations des appareils et postes téléphoniques résulte des importations ponctuelles de



l'ONATEL qui, sur un montant de 32.114,4 millions BIF d'importations dudit produit, a, à lui seul, 25.806,9 millions BIF;

- La valeur des importations des produits pétroliers a connu une augmentation de 57,1% entre les deux périodes.
- Les importations en médicaments ont connu une baisse de 29,6% et sa contribution dans le

total des importations a chuté de 2 points, passant de 7% en 2017 à 5% en 2018.

- D'autres produits comme le riz, les produits pneumatiques ont connu une diminution sensible de 65,2% et 66,9% respectivement.

Pour plus de détail, consultez le tableau n°1 en annexe .

II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale tel que défini dans la partie 2 du Tarrif Extérieur Commun des pays de la Communauté des pays de l'Afrique de l'Est.

Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au 1^{er} semestre 2018 en comparaison avec celle du 1^{er} semestre 2017.

Tableau 4 : Importations des produits sensibles (en millions BIF)

HS4	Nomenclature	S1_2018 valeur	S1_2017 valeur	Variation
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	54,6	171,7	-68
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	60,9	193,4	-69
1001	Froment (blé) et méteil.	0,0	4 686,9	-100
1005	Maïs.	3 290,1	6 327,5	-48
1006	Riz.	14,7	247,0	-94
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	6 950,2	2 204,5	215
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	494,4	1 750,9	-72
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	9,6	56,9	-83
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	1 578,1	63,8	2373
3605	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 36.04	91,2	107,1	-15
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	9,9	20,0	-50
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m ² .	1,2	1,5	-18
5212	Autres tissus de coton.	1,7	5,3	-67
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ² .	6,0	5,7	5
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m ² .	2,0	0,8	135
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	56,1	104,9	-47
6305	Sacs et sachets d'emballage.	48,1	309,0	-84



8309	Bouchons (y compris les bouchons couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs.	435,4	2 144,5	-80
8506	Piles et batteries de piles électriques.	2 183,6	1 233,8	77
Total		15 288,3	19 636,0	-22

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

Globalement, la valeur des importations des produits sensibles a diminué de 22% entre les deux périodes en comparaison.

Bien que une grande partie de ces produits ait connu une baisse, certains produits comme la farines

de froment (blé) ou de méteil, les cigares, cigarillos, cigarettes en tabac ou en succédanés de tabac, les tissus en coton, les piles et batteries de piles électriques ont connu une croissance très élevée en 2018 par rapport 2017.

II.3.2.3. Les importations des produits à taxation spécifique

La Loi des finances 2018 prévoit, en ses articles 42 ; 43 ; 50 ; 74 ; 78 ; 79, une taxe ad valorem et spécifique sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazéifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et l'achat des cartes de recharge audiovisuelle, les tissus

en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine communautaires. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour ces produits afin de pouvoir dégager leur importance dans le total des importations ainsi que la manière dont elles ont varié entre les deux périodes.

Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique (en millions de BIF)

Produits	S1_2018	Part Produit en %	S1_2017	Part Produit en %	Variation
Les vins et spiritueux	825,5	0,4	452,4	0,3	82,5
Les eaux minérales et les eaux gazéifiées même aromatisées	34,3	0,0	7,5	0,0	353,8
Vehicule du 8703 hors véhicules usagés	23 509,7	12,0	23 927,9	17,4	-1,7
Sucres	25 624,1	13,2	21 413,7	15,6	19,7
Bière	1 963,9	1,0	1 704,6	1,2	15,2
Limonades, soda et jus de fruits	621,5	0,3	637,8	0,5	-2,5
Alcool	355,8	0,2	448,5	0,3	-20,7
Carburant et lubrifiants	137 363,4	70,7	87 466,5	63,7	57,0
Sachets en plastiques	43,6	0,0	118,7	0,1	-63,3
Vehicule agé de plus de 10 ans	559,8	0,3	458,1	0,3	22,0
Cigarettes	73,9	0,0	65,7	0,0	12,6
Tissus en coton	3 401,	1,7	481,3	0,3	606,6
Total des produits à taxation spécifique	194 376,8	100,0	137 182,8	100,0	41,7
Total importations	681 944,7		600 213,7		
La part des produits à taxation spécifique dans les importations	28,5%		22,9%		

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire



Les importations des produits à taxation spécifique ont connu une variation globale positive de 41,7% entre les premiers semestres 2017 et 2018. La valeur des importations de certains produits a considérablement augmenté entre les deux périodes en comparaison. Il s'agit des tissus en coton (606,6%),

des eaux minérales et eaux gazéifiées même aromatisées (353,8%), des vins et spiritueux (82,5%). Les autres produits comme les sachets en plastique et l'alcool ont subi une diminution de 63,3% et 20% respectivement.

II.4. Marché extérieur d'écoulement

II.4.1 Part des exportations du Burundi par continent

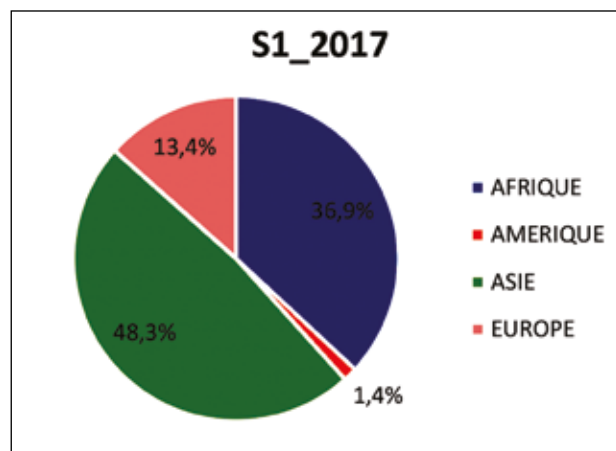
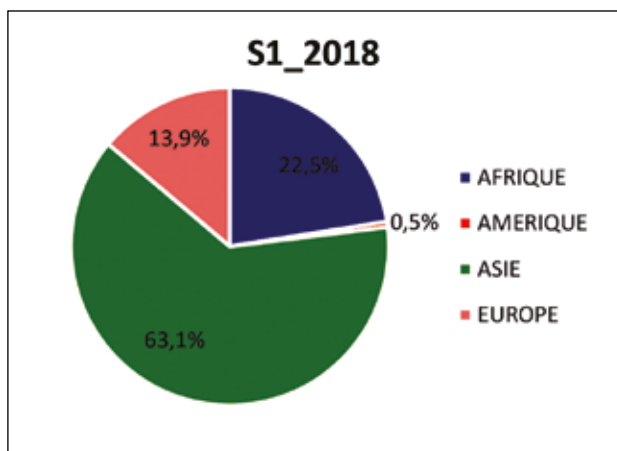
Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations domestiques du Burundi vers les différents continents.

✓ **Plus de 60% des produits d'exportation sont vendus sur le continent asiatique**

Les exportations du pays sont largement écoulées sur le marché asiatique qui, à lui seul, consomme

63,1 %, suivi de l'Afrique et de l'Europe avec respectivement 22,5% et 13,9% . Le continent américain intervient dans des proportions inférieures à 1%, l'Océanie, quant à lui, n'a rien acheté au Burundi au cours des deux périodes comme le montre les graphiques suivants.

Graphique 2 : Exportations par continent



Source : Calculs des auteurs à partir des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

Au cours des deux périodes, la structure du marché des exportations domestiques du pays n'a pas changé. Néanmoins, les exportations vers l'Asie ont manifestement augmenté dans les proportions de

118,7% ; cette augmentation résulte de la hausse des ventes de l'Or non monétaire. Une situation inverse s'observe quant aux ventes sur le continent américain où on enregistre une chute de 35,0%.

II.4.2. Les principaux pays d'exportation

Quarante et un pays constituent le marché d'écoulement des produits du Burundi, dont 14 sont classés comme principaux.

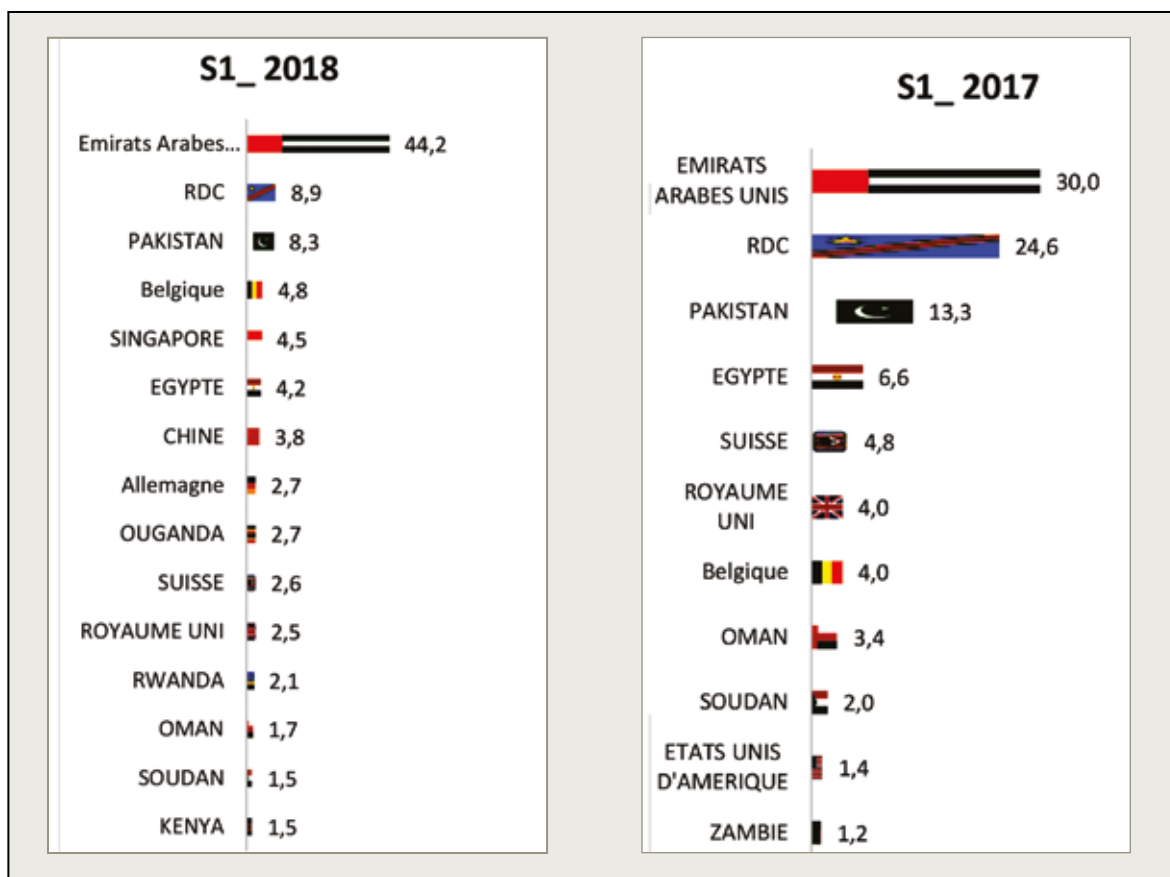
✓ **Près de 45% des exportations du pays sont acheminées aux Emirats Arabes Unis**

Le marché d'écoulement des exportations du pays

est à 44,2% constitué des ventes aux Emirats Arabes Unis dans lesquelles l'or non monétaire est dominant avec 92,7%. Il est suivi de la RDC et du Pakistan qui consomment chacun plus de 8%. Les graphiques en bas donnent plus de détail.



Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Les exportations vers les Emirats Arabes Unis au cours du semestre sous analyse ont augmenté de 146,0%, passant de 28.571,7 millions BIF en 2017 à 70.311,0 millions de BIF en 2018 ;

- Les pays comme la Chine, l'Allemagne ,

l'Ouganda , le Kenya et le Rwanda apparaissent sur la liste des principaux pays d'exportation en 2018 ;

- Les Etats Unis et la Zambie disparaissent de la liste des principaux pays d'exportation.

II.5. Marché d'approvisionnement du pays

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 blocs du monde dans les importa-

tions du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les autres pays.

II.5.1 Part des importations du Burundi par continent.

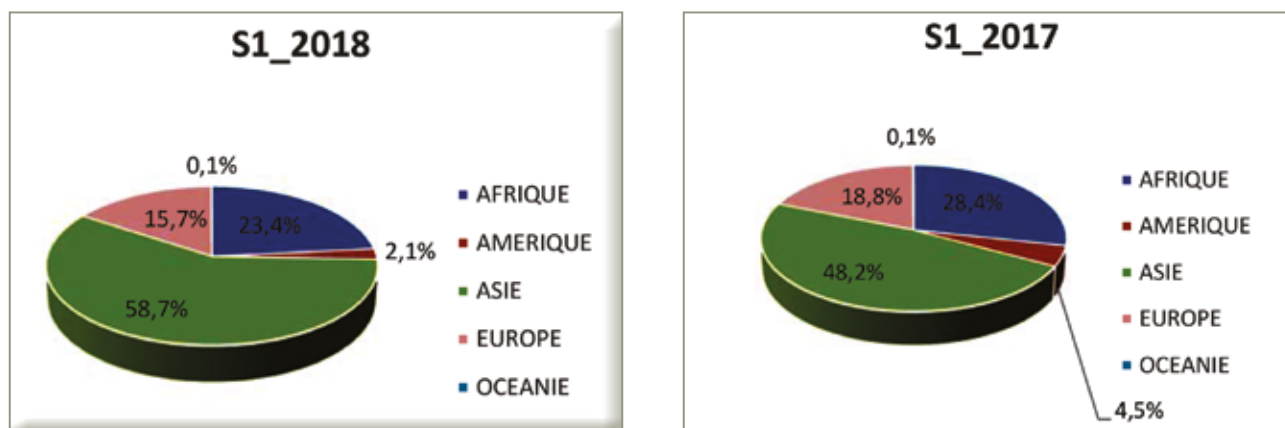
- ✓ Plus de la moitié des importations du pays viennent de l'Asie.

L'Asie est le principal marché d'approvisionnement du Burundi avec 58,7% de la valeur des biens im-

portés, suivi de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et enfin de l'Océanie dans les proportions décrites dans le graphique ci dessous.



Graphique 4 : Part des continents dans les importations du pays



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **La structure du marché d'approvisionnement n'a pas changé**

La part des importations du Burundi par continents en 2018 suit la même séquence que celle du

1^{er} semestre 2017. Les importations en provenance de l'Asie ont augmenté de plus de 10 points au détriment de celles originaires des autres continents.

II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

Au niveau bilatéral, sur un nombre de 106 pays ayant exportés au Burundi, seuls 19 pays remplissent le critère de principaux pays fournisseurs et ont contribué à eux seuls à plus de 90% de la valeur totale des importations de la période sous analyse.

Au cours du semestre concerné, 3 pays de l'Asie viennent en tête des principaux fournisseurs, à

savoir l'Arabie Saoudite, la Chine et les Emirats Arabes Unis. Sur le continent africain, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya occupent les places privilégiées sur la liste des principaux pays fournisseurs.

Le tableau ci-bas donne plus d'informations.

Tableau 6 : Principaux pays fournisseurs au 1^{er} semestre (en millions de BIF)

Pays	S1_2018			S1_2017			Variation
	Valeur	%	Rang	Valeur	%	Rang	
Arabie Saoudite	108 832,93	15,9	1 ^{er}	35 797,3	5,9	5 ^{ème}	204
Chine	82 857,70	12,1	2 ^{ème}	93 143,1	15,5	1 ^{er}	-11
Emirats Arabes Unis	74 391,52	10,9	3 ^{ème}	31 607,0	5,3	7 ^{ème}	135
Tanzanie	43 377,69	6,4	4 ^{ème}	45 438,8	7,6	3 ^{ème}	-5
Inde	43 166,56	6,3	5 ^{ème}	85 480,5	14,2	2 ^{ème}	-50
Ouganda	32 144,95	4,7	6 ^{ème}	36 898,3	6,1	4 ^{ème}	-13
Kenya	30 790,86	4,5	7 ^{ème}	34 124,2	5,7	6 ^{ème}	-10
Hong-Kong	25 421,34	3,7	8 ^{ème}	284,7	0,0	47 ^{ème}	8829
Japon	25 173,90	3,6	9 ^{ème}	24 190,7	4,0	10 ^{ème}	4
France	23 100,89	3,4	10 ^{ème}	23 055,3	3,9	11 ^{ème}	0
Zambie	21 110,73	3,1	11 ^{ème}	25 858,8	4,3	9 ^{ème}	-18



Russie	18 778,94	2,7	12 ^{ème}	3 743,1	0,6	25 ^{ème}	402
Belgique	18 327,93	2,7	13 ^{ème}	29 614,6	4,9	8 ^{ème}	-38
Danemark	15 980,64	2,3	14 ^{ème}	12 091,9	2,0	14 ^{ème}	32
Allemagne	12 607,17	1,8	15 ^{ème}	12 728,8	2,1	13 ^{ème}	-1
Mozambique	11 604,86	1,7	16 ^{ème}				
Etats-Unis	11 405,40	1,6	17 ^{ème}	21 724,7	3,6	12 ^{ème}	-48
Pays-bas	10 440,52	1,5	18 ^{ème}	7766,6	1,3	15 ^{ème}	34
Royaume-Uni	7 152,81	1,0	19 ^{ème}	5268,1	0,8	22 ^{ème}	36

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Le Mozambique et le Hong-Kong apparaissent sur la liste des principaux fournisseurs .**

Par rapport à 2017, il est important de dégager les constats suivants :

La structure des principaux pays d'importation a légèrement changé.

- Le Mozambique qui n'apparaissait pas sur la liste des pays fournisseurs se retrouve à la 16^{ème} position en 2018 ;
- Le Hong-Kong quitte la 47^{ème} place en 2017 et revient à la 8^{ème} en 2018 avec une augmentation de 8829% de ses exportations au Burundi.
- La Russie a augmenté ses importations à plus de 400%, passant ainsi de la 25^{ème} position en 2017 à la 12^{ème} en 2018 ;

- Les importations en provenance de l'Arabie Saoudite ont augmenté de 204,0%, passant de 35797,4 à 108 832,9 millions BIF avec un gain de 10 points entre les deux périodes.
- Les importations en provenance des Emirats Arabes Unis ont augmenté de 135%, passant de 31.607,0 à 74.391,5 millions de BIF et son poids a augmenté de 5,6 points ;
- En dépit des fournisseurs qui ont enregistré une augmentation des exportations vers le Burundi, d'autres pays comme l'Inde, les Etats Unis et la Belgique ont vu leurs exportations diminuer respectivement de 50% ; 48% et 38%.



CHAPITRE III INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est le processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats et qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (droits de Douanes, taxes) et non tarifaires sur le commerce et sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun et union économique et monétaire.

Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres la Communauté Est Africaine (EAC), le COMESA, la CEPGL et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite aux organisations ci haut citées.

III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

III.1.1 Echanges avec la Communauté des Pays de l'Afrique de l'Est (CAE)

L'EAC est une organisation économique des pays de l'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

Les exportations du Burundi dans l'EAC au 1^{er} semestre 2018 s'élèvent à 10.946,5 BIF représentant 6,9% de la valeur globale des exportations. L'Ouganda consomme 38,8% des ventes dans la communauté, suivi du Rwanda et du Kenya dans les proportions respectives de 30,2% et 21,9% et en fin la Tanzanie avec 9,1% du total des ventes dans la communauté.

III. 1.1.1 Les exportations dans la zone EAC

- ✓ **Le Burundi vend dans la communauté 6,9% de la valeur globale de ses exportations**

Tableau 7 : Exportation du pays vers les pays membres de l'EAC(en million BIF)

PAYS	S1_2018	Part en %	S1_2017	Part en %	VARIATION
UGANDA	4 252,3	38,8	857,1	37,2	396,1
KENYA	2 393,8	21,9	741,4	32,1	222,9
RWANDA	3 302,3	30,2	436,6	18,9	656,4
TANZANIE	998,0	9,1	271,9	11,8	267,1
SUD SOUDAN					
EXPORTATION EAC	10 946,5	6,9	2 306,9	2,4	374,5
TOTAL EXPORTATION	159 212,0		95 158,1		67,3

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données extraites d'Asycuda World et base complémentaire.

- ✓ **Les exportations du pays vers l'EAC augmentent de plus de 374%.**

La valeur des exportations du pays vers l'EAC a augmenté passant de 2.306,9 à 10.946,5 millions

de BIF entre les 2 périodes, se traduisant par une augmentation de 374,5% . Les pays membres de l'EAC ont augmenté leurs importations en provenance du Burundi.



III.1.1.2 Importations de biens dans la Zone EAC

- ✓ **Plus de 15% des importations du Burundi viennent de l'EAC**

Les importations en provenance de l'EAC, au cours

du 1^{er} semestre 2018 ont une valeur de 110.577,1 millions de BIF. La Tanzanie vient en tête en fournissant 39% de la valeur des importations en provenance de l'EAC, suivi de l'Ouganda à hauteur de 29,1%, du Kenya à 27,8% et du Rwanda dans des proportions de 3,9%.

Tableau 8 : Importations en provenance des pays de l'EAC (million de BIF)

PAYS	S1_2018	Part EAC en %	S1_2017	Part EAC en %	Variation en %
TANZANIE	43 377,7	39,2	45 438,8	37,2	-4,5
UGANDA	32 145,0	29,1	36 898,3	30,2	-12,9
KENYA	30 790,9	27,8	34 124,2	28,0	-9,8
RWANDA	4 263,6	3,9	5 511,7	4,5	-22,6
SOUDAN					
EAC	110 577,1	100,0	121 973,1	100,0	-9,4
TOTAL IMPORTS	681 944,8		600 213,7		13,6
Part EAC	16,2%		20,3%		

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire.

Il ressort de ce tableau que les importations en provenance des pays de l'EAC ont connu une diminution entre les deux périodes.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Connu sous l'acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), cette communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo(RDC), Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Mada-

gascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et Zimbabwe. A l'exception de la Tanzanie et le Soudan du Sud, les autres pays membres de l'EAC font partie de cette communauté.

III.1.2.1. Exportations des biens dans le COMESA

- ✓ **Plus de 20% des exportations sont consommées dans les pays membres du COMESA**

Au cours du 1^{er} semestre 2018, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par les pays membres du COMESA se chiffre à

34.700,0 millions de BIF soit 21,8 % du marché mondial. La RDC détient 41,1% de la valeur globale des exportations du Burundi vers cette communauté, suivi de l'Égypte qui absorbe 19,1%; le Soudan intervenant dans les proportions de 7,0% comme le montre le tableau suivant :



Tableau 9 : Exportations vers les pays membres du COMESA (million BIF)

PAYS	S1_2018	%	S1_2017	%	Variation
RDC	14 220,9	41,0	23 418,0	67,2	-39,3
Egypte	6 635,8	19,1	6 309,0	18,1	5,2
Soudan	2 431,8	7,0	1 931,9	5,5	25,9
Zambie	829,5	2,4	1 133,5	3,3	-26,8
Ouganda	4 252,3	12,3	857,1	2,5	396,1
Kenya	2 393,8	6,9	741,4	2,1	222,9
Rwanda	3 302,3	9,5	436,6	1,3	656,4
Madagascar	0,0	0,0	2,2	0,0	-100,0
Seychelles	596,8	1,7	0,0	0,0	
Malawi	30,5	0,1	0,0	0,0	
Ethiopie	6,4	0,0	0,0	0,0	
TOTAL COMESA	34 700,0	100,0	34 829,7	100,0	-0,4
COMESA HORS EAC	24 751,6	15,5	32 794,7	34,5	-24,5
TOTAL EXPORTATION	159 212,0		95 158,1		67,3
PART DU COMESA	21,8%		36,6%		

Source: Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Diminution des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2017, les exportations vers la communauté ont légèrement diminué de 0,4%, passant de 34.829,7 millions BIF à 34.700,0 millions BIF.

III.1.2.2. Importations des biens du COMESA

Globalement, les importations en provenance du COMESA représentent 14,2% de la valeur totale des importations du Burundi. Elles sont dominées à 86,6% par les produits en provenance de l'Ouganda, du Kenya et de la Zambie.

✓ **Les importations du Burundi en provenance du COMESA (hors EAC) avoisinent 30% du total des importations de la Communauté.**

Les importations en provenance du COMESA (hors EAC) sont dominées par les produits originaires de la Zambie, de l'Égypte et de la RDC. Par rapport à 2017, les importations en provenance de la Zambie et de l'Égypte ont diminué de 18,4% et 13,4% respectivement. Par contre, les importations en provenance de la RDC ont augmenté de 280,5%.



Tableau 10 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)

PAYS	S1_2018	Part en % COMESA	S1_2017	Part en % COMESA	Variation en %
Ouganda	32 144,9	33,1	36 898,3	33,4	-12,9
Kenya	30 790,8	31,8	34 124,2	30,9	-9,8
Zambie	21 110,8	21,7	25 858,8	23,4	-18,4
Egypte	5 698,6	5,9	6 582,1	5,9	-13,4
Rwanda	4 263,5	4,4	5 511,7	4,9	-22,6
RDC	2 657,9	2,8	698,5	0,6	280,5
Zimbabwe	91,5	0,0	9,8	0,0	830,0
Île Maurice	64,5	0,0	284,4	0,2	-77,3
Seychelles	60,9	0,0	0,8	0,0	7809,2
Ethiopie	53,7	0,0	40,9	0,0	31,2
Soudan	33,3	0,0	10,3	0,0	221,3
Swaziland	12,7	0,0	310,3	0,2	-95,9
Djibouti	4,5	0,0	14,9	0,0	-70,2
Malawi	2,5	0,0	22,0	0,0	-88,6
Iles Comores					
Erythrée					
Libye					
Madagascar	0,0	0,0	13,9	0,0	-100,0
COMESA	96 990,5	100,0	110 381,4	100,0	-12,1
Total Imports	681 944,8		600 213,7		13,6
Part COMESA	14,2		18,4		

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3 Echanges avec Les pays membres du CEPGL

La Communauté des Etats des Pays des Grands Lacs (CEPGL) est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.

III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL

✓ **Les pays membres du CEPGL consomment 11% des exportations**

Au cours du 1^{er} semestre 2018, les exportations

vers les pays membres de la CEPGL se chiffrent à 17.523,2 millions de BIF, soit 11,0 % du total des exportations et sont dominées à 81,2% par celles à destination de la RDC.

Comparativement à la même période de 2017, les exportations vers les pays de la CEPGL ont diminué de 26,5%.



Tableau 11 : Exportations vers les pays membres du CEPGL (million de BIF)

PAYS	S1_2018	Part en % CEPGL	S1_1 2017	Part en % CEPGL	VARIATION EN %
RDC	14 220,9	81,2	23 418,0	98,2	-39,3
RWANDA	3 302,3	18,8	436,6	1,8	656,4
CEPGL EXPORT	17 523,2	100,0	23 854,6	100,0	-26,5
CEPGL HORS EAC	14 220,9	81,2	23 418,0	98,2	-39,3
TOTAL EXPORTATION	159 212,0		95 158,1		67,3
Part CEPGL	11,0%		25,1%		

Source: Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

✓ Le Burundi importe peu dans la CEPGL

Au cours du 1^{er} semestre 2018, les importations en provenance de la CEPGL représentent 1,01% de la valeur totale des importations. Les importations

à partir du Rwanda pendant la période concernée s'élèvent à 62% tandis que celles en provenance de la RDC sont à 38%.

Tableau 12 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions BIF)

PAYS	S1_2018	Part CEPGL en%	S1_2017	Part CEPGL en %	Variation
RDC	2 657,9	38,4	698,6	11,2	280,5
RWANDA	4 263,6	61,6	5 511,7	88,8	-22,6
CEPGL	6 921,5	100,0	6 210,3	100,0	11,5
Total import	681 944,7		600 213,7		13,6
Part en % CEPGL	1,01		1,03		

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à 2017, les importations en provenance de la CEPGL ont connu une variation positive de 11,5%. Les produits importés de la RDC ont aug-

menté de 280,5% et ceux provenant du Rwanda ont diminué de 22,6%.

III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central (CEEAC)

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central (CEEAC) est composée de 11 pays de l'Afrique central à savoir l'Angola, le Burundi, le

Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, la Sao tomé et Príncipe et le Tchad.

III.1.4.1. Exportations des biens vers la zone CEEAC

✓ Le Burundi exporte peu vers les pays de la CEEAC

Les produits exportés vers la CEEAC représentent 11,0% de la valeur totale des exportations au

1^{er} semestre 2018. Les exportations vers la communauté sont dirigées seulement vers la RDC, le Rwanda et le Congo Brazzaville. Le Rwanda et la RDC ont consommé plus de 99% des exportations vers la communauté.



Tableau 13 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC(en millions BIF)

PAYS	S1_2018	Part en % CEEAC	S1_2017	Part en % CEEAC	Variation
RDC	14 220,9	81,1	23 418,0	98,2	-39,3
Guinée-Equatoriale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Angola	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Centrafrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Congo	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Cameroun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gabon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sao Tomé-et-Principé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tchad	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rwanda	3 302,3	18,8	436,6	0,5	656,4
CEEAC EXPORT	17 528,6	11,0	23 854,6	25,1	-26,5
CEEAC HORS EAC	14 226,2	8,9	23 418,0	24,6	-39,3
TOTAL EXPORT	159 212,0		95 158,1		67,3
PART CEEAC	11,0		25,1		

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à la même période de 2017, les exportations vers la communauté ont diminué de 26,5%. Les exportations vers le Rwanda ont augmenté de

656,4% tandis que celles à destination de la RDC ont diminué de 39,3%.

III.1.4.2. Importations des biens dans la zone CEEAC

✓ Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés à partir de la CEEAC représentent seulement 1,0% de la valeur totale des im-

portations au 1^{er} semestre 2018. Presque 100% des biens importés de la CEEAC proviennent du Rwanda et de la RDC.

Tableau 14 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC(en millions BIF)

PAYS	S1_2018	Part en % CEEAC	S1_2017	Part en % CEEAC	Variation
RDC	2 657,9	38,3	698,6	5,3	280,5
Guinée-Equatoriale	6,7	0,1	9,3	0,0	-28,2
Angola	-	0,0	-	0,0	0,0
Centrafrique	-	0,0	6 994,6	52,9	-100,0,0
Congo	-	0,0	-	0,0	0
Cameroun	-	0,0	5,0	0,0	-100,0
Gabon	-	0,0	-	0,0	0,0
Sao Tomé-et-Principé	-	0,0	-	0,0	0,0
Tchad	-	0,0%	11,0	0,0	-100,0
Rwanda	4 263,6	61,5	5 511,7	41,7	-22,6
CEEAC	6 928,2	100,0	13 230,2	100,0	-47,6
Total Import	681944,8		600213,7		13,6
PART CEEAC	1,0		2,2		

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire



En comparaison avec le 1^{er} semestre 2017, les importations, à partir de la CEEAC ont globalement diminué de 47,6%. La Centrafrique qui avait contribué à 52,8% en 2017 disparaît sur la liste des

pays de la CEEAC qui ont exporté vers le Burundi. Les produits importés de la RDC ont augmenté de 280,5% .

III.2. Politique de facilitation du commerce

Le Burundi a compris l'avantage de la facilitation du commerce, raison pour laquelle il adopte certaines mesures et programmes visant à attirer les investisseurs. La présente section présente les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne,

les exonérations accordées aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce tel que le Territoire Douanier Unique (TDU) et le Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA).

III.2.1. Exonérations accordées aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises œuvrant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé une Agence pour cette fin (Agence de Promotion des Investissements (API)).

Le Code des Investissements du Burundi accorde des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires pour faciliter leur installation. L'ordonnance ministérielle n° 540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire dans le cadre de la Loi N° 1/23 du

24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant code des investissements du Burundi précisent les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux y relatifs.

Le tableau suivant montre les différentes catégories de produits qui ont été exonérés, les montants y relatifs ainsi que la part de chaque catégorie dans le total du montant exonéré au cours de la période sous analyse. Ce tableau montre seulement les produits dont le poids du montant exonéré a atteint 1%.

Tableau 15 : Exonérations accordés aux investisseurs 1^{er} semestre 2018(en millions BIF)

HS_2	Produits	S1_2018	%
72	Produits laminés plats, étamés d'une épaisseur inférieure à 0.5 mm	4 882,4	33,1
27	Gasoil	2 735,3	18,5
10	Méteils et autres méteils non destinés à l'ensemencement(blé)	2 041,4	13,8
87	véhicules pour le transport en commun	1 344,9	9,1
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	1 094,7	7,4
85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties;	715,4	4,8
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières.	432,4	2,9
52	Coton	380,51	2,5
48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton.	274,3	1,8
70	Verre et ouvrages en verre.	270,8	1,8
76	Aluminium et ouvrages en aluminium.	183,7	1,2
	Reste	382,3	2,6
	Total	14 738,1	100,0

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World



Le montant des exonérations accordées aux investisseurs au 1er semestre 2018 s'élèvent à 14.738,1 millions de BIF. Les produits laminés plats, étamés

ont été le plus exonérés (33,1%), suivi du gasoil (18,5%) et du blé (13,8%) du montant total des exonérations accordées aux investisseurs.

III.2.2. Territoire Douanier Unique (TDU)

Le territoire douanier unique, une des étapes de l'Union Douanière, est un programme mis en place en 2014 par l'EAC, afin de permettre la rapidité des flux commerciaux, en réduisant les barrières non tarifaires, le coût des affaires et le délai de dédouanement. Les marchandises sont évaluées et déclarées au premier point d'entrée du territoire douanier et se déplacent vers l'Etat partenaire de destination, les taxes et les droits ayant été payés à l'avance. L'autre avantage du territoire douanier unique est le suivi des marchandises de sorte qu'un cargo international en transit est poursuivi jusqu'au pays de destination.

Le système douanier du Burundi compte 6 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international
 - KEMBA : pour les produits d'origine hors com-

munauté qui passent par le Port de Mombassa à destination du Burundi ;

- TZDL : pour les produits d'origine hors communauté qui passent par le port de Dar-es Salaam à destination du Burundi ;

2. Pour le commerce intra-régional :

- SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne à destination du Burundi ;
- SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise à destination du Burundi ;
- SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise à destination du Burundi ;
- TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne à destination du Burundi.

Le tableau suivant montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 6 postes d'entrée pour les deux périodes, 1^{er} semestre 2017 et le 1^{er} semestre 2018.

Tableau 16 : Importation du Burundi dans le cadre du TDU (en millions de BIF)

Poste d'entrée	S1_2018	S1_2017	Variation %
KEMBA	40,5		
SCTKE	14 147,0	1 676,8	743,7
SCTRW	5 871,4	700,1	738,6
SCTUG	26 807,9	9 720,1	175,8
TZSCT	24 118,8	6 093,9	295,8
TZDL	405 818,6	52 354,9	675,1
TOTAL TDU	476 804,1	70 545,7	575,9
NON TDU	205 140,7	529 668,0	-61,3
TOTAL IMPORT	681 944,8	600 213,7	13,6
% TDU	69,9	11,8	

La valeur des importations dans le cadre du TDU au 1^{er} semestre 2018 a sensiblement augmenté de 575,5% par rapport à la même période de 2017.

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

III.2.3. Opérateurs Economiques Agrées (OEA)

Le programme d'Opérateur Economique Agréé découle du Cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les directeurs généraux des douanes représentant les

membres de l'OMD lors de la session annuelle du Conseil qui s'est tenue en juin 2005 à Bruxelles. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du Cadre de normes SAFE 2015.



Est OEA toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'administration des douanes. Parmi ces opérateurs figurent les exportateurs, les importateurs, les transitaires, les agences en douane, les propriétaires d'entrepôt sous douane, les fabricants, les transporteurs, les opérateurs de terminal.

La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les administrations des douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être

établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient de mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA, prière se référer au manuel de procédures OEA de la communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Burundi, 11 opérateurs économiques ont le statut d'OEA, dont trois sont des agences en douanes et huit entreprises (importateurs/exportateurs), comme le montre le tableau suivant :

Tableau 17 : Opérateurs Economiques Agréés au Burundi

N°	Opérateur Economique Agréé	Type	Statut
1	Brasserie et Limonaderie du Burundi (BRARUDI)	Entreprise	Régional
2	SOGETRA	Agence en douane	Régional
3	Toyota Burundi	Entreprise	Régional
4	Bolloré Africa Logistics Burundi	Agence en douane	Régional
5	Bakheresa Grain Milling Burundi	Entreprise	National
6	Utema Travydro	Entreprise	Régional
7	Burundi Cement Company (Buceco)	Entreprise	National
8	GCFA	Agence en douane	Régional
9	Palais des Meubles	Entreprise	Régional
10	Jiwan Shafiq	Entreprise	Régional
11	Groupe Ladak	Entreprise	Régional

Les données contenues dans le tableau ci-dessous renseignent sur les opérations réalisées par les

Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

Tableau 18 : Transactions effectués par les Opérateurs Economiques Agréés

Statut	Déclarations	Valeur des importations (en millions BIF)	Valeur des exportations (en millions BIF)
OEA	2 165	166 396,2	43 063,9
NON OEA	30 884	515 548,6	125 238,4
Total	33 049	681 944,8	168 302,3
% OEA	6,6	24,4	25,6

Sur un total de 33.049 déclarations, environ 7% émanent des OEA, soit 2.165 déclarations au cours de la période. Ces déclarations valent 166.396,2

millions BIF, représentant 24,4% de la valeur totale des importations et 43.063,9 millions BIF des exportations à hauteur de 25,6%.



ANNEXE

Annexe 1 : Principaux produits importés

HS4	Nomenclature	S1_2018			S1_2017			Variation
		VALEUR	Part en %	Rang	VALEUR	Part en %	Rang	
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux,	137 385,9	20,1	1 ^{er}	87 466,5	14,6	1 ^{er}	57,1
8517	Postes téléphoniques d'usagers,	32 141,4	4,7	2 ^{ème}	6 316,3	1,1	20 ^{ème}	408,9
3004	Médicaments	30 913,2	4,5	3 ^{ème}	43 941,8	7,3	2 ^{ème}	-29,6
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose	25 624,1	3,7	4 ^{ème}	21 413,7	3,6	4 ^{ème}	19,7
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles	23 889,2	3,5	5 ^{ème}	24 301,0	4,0	3 ^{ème}	-1,7
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés,	19 237,0	2,8	6 ^{ème}	12 429,8	2,1	10 ^{ème}	54,8
1001	Froment (blé) et méteil.	18 061,4	2,6	7 ^{ème}	13 291,0	2,2	8 ^{ème}	35,9
3105	Engrais minéraux ou chimiques	16 938,8	2,5	8 ^{ème}	12 454,1	2,1	9 ^{ème}	36,0
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers	12 711,9	1,9	9 ^{ème}				
2523	Ciments hydrauliques	12 655,9	1,8	10 ^{ème}	9 803,9	1,6	12 ^{ème}	29,1
8704	Véhicules automobiles pour le transport des marchandises	11 108,8	1,6	11 ^{ème}	8 910,9	1,5	13 ^{ème}	24,7
1005	Maïs.	10 829,2	1,6	12 ^{ème}	6 402,1	1,1	18 ^{ème}	69,2
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées,	9 679,5	1,4	13 ^{ème}	4 333,0	0,7	26 ^{ème}	123,4
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques	8 912,2	1,3	14 ^{ème}	13 700,7	2,3	7 ^{ème}	-35,0
6309	Articles de friperie	8 908,5	1,3	15 ^{ème}	8 755,6	1,5	14 ^{ème}	1,7
1107	Malt, même torréfié.	8 759,4	1,3	16 ^{ème}	6 537,3	1,1	17 ^{ème}	34,0
8471	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités;	7 672,9	1,1	17 ^{ème}	3 782,1	0,6	30 ^{ème}	102,9
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire	7 513,8	1,1	18 ^{ème}	6 816,7	1,1	16 ^{ème}	10,2
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	6 649,2	1,0	19 ^{ème}	3 388,6	0,6	35 ^{ème}	96,2
1006	Riz.	6 528,0	1,0	20 ^{ème}	18 749,1	3,1	6 ^{ème}	-65,2
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.	6 506,6	1,0	21 ^{ème}	19 632,4	3,3	5 ^{ème}	-66,9
RESTE		259317,8	38,2%		267787,1	44,6%		



Annexe 2 : Importations par produits CTCI 4 à 3 positions

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
168 302,3	100,0		Total	681 944,8	100,0
-	-	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	577,1	0,1
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	2,9	0,0
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	2 501,8	0,4
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	9,1	0,0
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	44,4	0,0
23,8	0,0	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	208,9	0,0
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	181,9	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	164,8	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	0,1	0,0
0,4	0,0	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	157,9	0,0
3,2	0,0	035	Poissons séchés, salés, fumés	1 218,0	0,2
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	0,9	0,0
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	94,3	0,0
0,9	0,0	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	18 061,4	2,6
-	-	042	Riz	6 528,0	1,0
-	-	043	Orge non mondée	-	-
351,0	0,2	044	Mâis non moulu	10 829,2	1,6
-	-	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	54,6	0,0
8 212,6	4,9	046	Semoules	2 953,9	0,4
0,5	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	6 649,2	1,0
5,7	0,0	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	11 191,2	1,6
9,5	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	1 666,6	0,2
1,7	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	978,2	0,1
278,3	0,2	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	106,0	0,0
-	-	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	32,8	0,0
14,2	0,0	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	398,5	0,1
318,6	0,2	061	Sucres, mélasses et miel	25 728,2	3,8
34,5	0,0	062	Sucrieries	1 757,2	0,3
25 842,8	15,4	071	Café et succédanés du café	14,7	0,0
-	-	072	Cacao	1,6	0,0
-	-	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	77,8	0,0
26 947,9	16,0	074	Thé et maté	15,7	0,0
-	-	075	Épices	329,0	0,0
458,6	0,3	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	87,9	0,0
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	224,3	0,0
16,8	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	4 232,1	0,6
9,5	0,0	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	258,6	0,0
5 127,4	3,0	112	Boissons alcooliques	3 103,3	0,5



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI 4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
168 302,3	100,0		Total	681 944,8	100,0
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	3 599,7	0,5
4 611,0	2,7	122	Tabacs manufacturés	75,3	0,0
-	-	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	4,4	0,0
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
55,5	0,0	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	389,5	0,1
16,0	0,0	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	6,4	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	13,0	0,0
-	-	232	Caoutchouc synthétique	11,2	0,0
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	0,0	0,0
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
0,2	0,0	247	Bois bruts ou équarris	-	-
2,5	0,0	248	Bois simplement travaillés	41,7	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	-	-
-	-	261	Soie	0,9	0,0
12,6	0,0	263	Coton	4,5	0,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	114,8	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	351,2	0,1
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
144,5	0,1	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	8 893,1	1,3
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	11,5	0,0
-	-	273	Pierres, sables et graviers	204,3	0,0
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	-	-
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	1,6	0,0
10,7	0,0	278	Autre minéraux bruts	5 879,8	0,9
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
455,0	0,3	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	1,1	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
14 672,7	8,7	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	7,9	0,0
173,1	0,1	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	1,7	0,0
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
1,7	0,0	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	10,4	0,0
45,5	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	985,4	0,1
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	-	-
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	-	-



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI 4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
168 302,3	100,0		Total	681 944,8	100,0
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	-	-
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	0,0	0,0
4 531,1	2,7	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	137 363,5	20,1
-	-	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	812,8	0,1
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	106,3	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	81,7	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	0,2	0,0
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	2,5	0,0
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	0,6	0,0
1,8	0,0	421	Graisses et huiles végétales douces	534,7	0,1
159,8	0,1	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	9 797,9	1,4
-	-	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	754,8	0,1
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	174,0	0,0
32,2	0,0	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	1 149,2	0,2
1,6	0,0	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	161,9	0,0
1,2	0,0	514	Composés à fonctions azotées	1 913,9	0,3
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	7,2	0,0
0,8	0,0	516	Autres produits chimiques organiques	337,7	0,0
2 306,9	1,4	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	3 400,6	0,5
12,9	0,0	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	992,2	0,1
0,3	0,0	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	148,9	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	708,3	0,1
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	128,1	0,0
2,3	0,0	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	4 402,2	0,6
0,5	0,0	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	10 629,2	1,6
-	-	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	31 107,9	4,6
13,9	0,0	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	2 416,0	0,4
10,7	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	3 961,6	0,6
754,0	0,4	554	Savons, produits d'entretien et détergents	2 008,2	0,3
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	19 721,5	2,9
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	1 828,3	0,3
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	61,5	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	817,4	0,1
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	1 509,8	0,2
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	1 475,7	0,2
16,1	0,0	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	0,1	0,0
8,8	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	2 498,6	0,4
0,9	0,0	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	664,6	0,1



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI 4 Total	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
168 302,3	100,0		681 944,8	100,0	
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	9,5	0,0
8,0	0,0	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	2 185,8	0,3
2,0	0,0	592	Amidons et féculés, gluten de froment; albumines	718,1	0,1
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	208,1	0,0
0,0	0,0	597	Additifs pour huiles minérales	31,1	0,0
-	-	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	4 405,2	0,6
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	34,0	0,0
1 199,8	0,7	611	Cuirs et peaux préparés	0,3	0,0
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	1,5	0,0
-	-	613	Pelleteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
-	-	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	25,6	0,0
30,6	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	7 170,6	1,1
-	-	629	Ouvrages en caoutchouc	373,7	0,1
-	-	633	Ouvrages en liège	6,1	0,0
0,2	0,0	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	1 026,8	0,2
5,0	0,0	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	214,4	0,0
1,9	0,0	641	Papiers et cartons	2 760,4	0,4
11,2	0,0	642	Papiers et cartons découpés	3 168,1	0,5
-	-	651	Fils textiles	147,0	0,0
2,1	0,0	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	3 402,3	0,5
2,9	0,0	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	1 079,1	0,2
0,5	0,0	654	Autres tissus	18,4	0,0
0,8	0,0	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	83,3	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	39,1	0,0
5,9	0,0	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	379,3	0,1
3,8	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	5 487,6	0,8
2,8	0,0	659	Revêtements de sols, etc.	680,3	0,1
262,0	0,2	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	13 141,9	1,9
34,0	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	2 648,1	0,4
0,2	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	305,2	0,0
1,5	0,0	664	Verre	1 858,1	0,3
183,7	0,1	665	Ouvrages en verre	2 640,3	0,4
0,7	0,0	666	Poterie	452,9	0,1
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	-	-
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	0,2	0,0
153,9	0,1	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	-	-
2,5	0,0	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	14 720,5	2,2
201,4	0,1	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	19 422,1	2,8
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	94,5	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI 4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
168 302,3	100,0		Total	681 944,8	100,0
76,0	0,0	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	12 460,4	1,8
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	0,4	0,0
-	-	678	Fils de fer ou d'acier	192,1	0,0
1,5	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	5 866,0	0,9
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	0,1	0,0
-	-	682	Cuivre	55,6	0,0
-	-	683	Nickel	-	-
-	-	684	Aluminium	266,2	0,0
-	-	685	Plomb	29,0	0,0
-	-	686	Zinc	15,1	0,0
-	-	687	Étain	0,5	0,0
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	-	-
312,2	0,2	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	1 296,0	0,2
6,0	0,0	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	365,6	0,1
0,4	0,0	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	760,1	0,1
7,0	0,0	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	540,6	0,1
72,6	0,0	695	Outils à main et outils pour machines	1 633,9	0,2
1,1	0,0	696	Coutellerie	157,6	0,0
2,7	0,0	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	850,5	0,1
6,5	0,0	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	3 179,6	0,5
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	186,6	0,0
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	-	-
10,5	0,0	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	565,4	0,1
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	0,9	0,0
183,8	0,1	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	5 660,1	0,8
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	101,2	0,0
8,1	0,0	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	658,6	0,1
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	178,2	0,0
151,5	0,1	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	4 277,3	0,6
1,4	0,0	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	320,7	0,0
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	417,2	0,1
8,0	0,0	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	859,5	0,1
2,5	0,0	727	Machines pour industrie alimentaire	3 667,6	0,5
4,9	0,0	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	4 987,6	0,7
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	1 392,3	0,2
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	1 591,2	0,2
0,5	0,0	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	192,6	0,0
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	35,9	0,0
3,3	0,0	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	3 487,1	0,5



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI 4 Total	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
168 302,3	100,0		681 944,8	100,0	
13,1	0,0	742	Pompes pour liquides	1 505,8	0,2
3,6	0,0	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	1 105,4	0,2
4,7	0,0	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	1 444,2	0,2
17,9	0,0	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	2 287,3	0,3
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	28,2	0,0
0,4	0,0	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	866,2	0,1
0,1	0,0	748	Arbres de transmission	137,9	0,0
0,4	0,0	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	447,5	0,1
29,3	0,0	751	Machines et appareils de bureau	1 790,9	0,3
2,8	0,0	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	7 672,9	1,1
-	-	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	1 513,5	0,2
131,8	0,1	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	1 766,7	0,3
3,0	0,0	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	234,0	0,0
7,8	0,0	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	84,5	0,0
157,3	0,1	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	33 734,2	4,9
0,4	0,0	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	1 065,7	0,2
2,7	0,0	772	Appareils pour circuits électriques	3 942,1	0,6
7,9	0,0	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	2 710,7	0,4
0,0	0,0	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	510,2	0,1
218,6	0,1	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	1 016,4	0,1
1,5	0,0	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	1 777,3	0,3
229,2	0,1	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	5 441,1	0,8
390,4	0,2	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	23 889,2	3,5
138,4	0,1	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	11 582,0	1,7
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	2 779,1	0,4
98,9	0,1	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	3 761,2	0,6
68,9	0,0	785	Motocycles et cycles	4 188,9	0,6
-	-	786	Remorques et semi-remorques	3 463,7	0,5
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	0,3	0,0
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	1 176,9	0,2
3,4	0,0	793	Navires, bateaux et engins flottants	4 320,8	0,6
2,7	0,0	811	Constructions préfabriquées	138,3	0,0
4,6	0,0	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	399,7	0,1
3,8	0,0	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	435,3	0,1
131,0	0,1	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	2 275,5	0,3
80,9	0,0	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	407,4	0,1
1,0	0,0	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	171,0	0,0
1,3	0,0	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	49,3	0,0
-	-	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	112,7	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTIC	NOMENCLATURE CTIC 4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
168 302,3	100,0		Total	681 944,8	100,0
0,2	0,0	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	25,0	0,0
1,4	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	5 388,9	0,8
1,4	0,0	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	1 154,6	0,2
0,2	0,0	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	1 040,7	0,2
10,2	0,0	851	Chaussures	5 325,6	0,8
4,5	0,0	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	40,5	0,0
12,8	0,0	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	7 394,9	1,1
0,4	0,0	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	289,6	0,0
40,4	0,0	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	2 109,3	0,3
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	1 428,7	0,2
0,1	0,0	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	70,0	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	0,1	0,0
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	132,8	0,0
0,1	0,0	885	Horlogerie	64,0	0,0
-	-	891	Armes et munitions	1,4	0,0
143,7	0,1	892	Imprimés	5 867,3	0,9
2 400,6	1,4	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	9 284,7	1,4
6,7	0,0	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	487,4	0,1
0,1	0,0	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	787,1	0,1
1,0	0,0	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	5,6	0,0
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	24,2	0,0
11,7	0,0	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	1 723,3	0,3
12,8	0,0	899	Autres articles manufacturés divers	1 144,6	0,2
-	-	911	Colis postaux non classés par catégorie	-	-
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	-	-
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	-	-
65 203,3	38,7	971	Or, à usage non monétaire	-	-



smiths detection

